

1862

PIERREVILLE  
PAROISSE ST-THOMAS  
CO. YAMASKA  
P.Q.  
REGISTRES  
PHOTOGRAPHIES  
AU GREFFE  
DE SOREL

M. 4  
Joseph Portnuy et Marie Louise Thomsassin  
Le vingt et un Janvier mil huit cent soixante et deux, en vertu des pouvoirs à nous donnés comme Supérieurs ayant accordé la dispense de trois bans entre Joseph Portnuy, fils majeur de feu Laurent Portnuy et de Marie Tokens, de la Mission des Abénakis d'une part, et Marie Louise Thomsassin, fille mineure de François Thomsassin et de Jeanne Agnès Pelinapp, veuve de la Mission des Abénakis d'autre part, et ne s'étant déclaré aucun empêchement à ce mariage, avons reçu leur mutual consentement de mariage, du consentement des parents, et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de François Thomsassin, père de l'époux et de Pierre Nagejoo, son oncle, lesquels, ainsi que les époux, ont déclaré ne savoir signer.

J. Maréchal P. P. P.

B. 17  
Alexandre Hubert Piquet  
Le vingt deux Janvier mil huit cent soixante deux nous, prêtre sousigné, avons baptisé Alexandre Hubert, né Piquet depuis deux jours du légitime mariage de Alexandre Piquet Cultivateur et de Delima Parent de cette paroisse. Parnain Hubert Casan, maraîcher, Melie Parent qui n'ont su signer, ainsi que le père.

For. Tessier P. P.

Vicairie Guilleu 6

S. 5  
Thomas Chenevert  
Le vingt cinq Janvier mil huit cent soixante deux nous, prêtre sousigné, avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Thomas, fils légitime de Henri Chenevert et de Thérèse Simonneau, âgé de dix huit ans, l'âge de dix sept ans. Présents Michel Colland et Denis Schonen qui n'ont su signer.

For. Tessier P. P.

M. 5  
Alexis Huet et Adélaïde Desestève  
Le vingt huit Janvier mil huit cent soixante et deux, après la publication d'un ban de mariage fait au prône de notre paroisse entre Alexis Huet, fils majeur de feu Joseph Huet et de Adélaïde Proumal, de cette paroisse d'une part, et Adélaïde Lafabre dite Desestève, fille mineure de Jean Baptiste Lafabre dit Desestève et de Adélaïde Gill, veuve de cette paroisse d'autre part, la dispense de deux bans ayant été obtenue de Messire Thomas Baron, Vicaire Général, et ne s'étant déclaré aucun empêchement à ce mariage, nous avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Jean Baptiste Charland, beau père de l'époux et Jean Baptiste Desestève qui n'ont su signer, ainsi que l'épouse.



Le prêtre sousigné, a signé avec nous, A. Desestève, For. Tessier P. P.